

REFERENCE

protection des hommes

A la une
Expo protection : un salon en mouvement !

Zoom sur

3M
EDC PROTECTION

P. 6

Affaires publiques

Les dernières
infos sur la
réglementation

P. 10

Infos SYNAMAP

Les actualités du
syndicat

P. 11

En bref

Les infos du marché de
la prévention et de la
protection

P. 15



Edito

Sur le plan économique, l'année 2013 n'aura pas été "un grand cru" pour un grand nombre de nos adhérents. Pour le SYNAMAP aussi bien que pour l'ESF (European Safety Federation), dont nous assurons aujourd'hui la Présidence "elect", elle restera une bonne année.

Une fois de plus, nous avons augmenté le nombre de nos adhérents, récompensant ainsi le travail rigoureux accompli, dans un cadre budgétaire sain et transparent, pour la défense des intérêts économiques et moraux des acteurs de la protection et de la prévention de l'homme au travail.

Nous avons pris le pari de recruter une personne pour développer la formation. Pari réussi puisque les offres de formation se sont enrichies et leur commercialisation a été un succès.

Enfin, l'année 2013 a également été marquée par la mise en place de synergies efficaces entre le SYNAMAP et l'ESF qui, après avoir réformé, à notre demande, ses méthodes de travail et de management, a démontré qu'elle pouvait constituer un solide relais de notre politique d'influence à destination de la Commission Européenne.

C'est donc sur des bases saines que le SYNAMAP continuera à accomplir ses missions en 2014.

Une année nouvelle que je vous souhaite prospère, harmonieuse, et sûre sur le plan professionnel, et pleine de joie et de santé sur le plan personnel.

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

Sommaire

A la une	
Expoprotection, un salon en mouvement.....	3
Zoom sur	
3M.....	6
EDC PROTECTION.....	8
Affaires publiques	
Réforme de l'inspection du travail : Les inspecteurs du travail vont disposer de pouvoirs de sanction étendue.....	10
Infos SYNAMAP.....	11
Nouveaux produits et services.....	12
En bref.....	15

A la une



Expoprotection : un salon en mouvement !

Le salon Expoprotection annonce une édition 2014 très prometteuse, marquée par de nombreuses nouveautés et portée par une forte mobilisation des acteurs de la gestion et de la prévention des risques.

Expoprotection, le salon de la prévention et de la gestion des risques, poursuit son évolution, qui a débuté pour l'édition 2012. Lieu de rencontres incontournable pour les offreurs, prescripteurs et acheteurs, l'évolution d'Expoprotection permettra de répondre aux attentes des visiteurs et exposants, tout en s'adaptant à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés et des métiers.

Rappelons qu'Expoprotection est une véritable plateforme de lancements de produits et de solutions et un lieu d'échanges et de contacts entre acteurs de la prévention et de la gestion des risques professionnels.

Le succès d'Expoprotection 2012 n'a fait que prouver l'importance de l'évolution de ce salon et renforcer la volonté de l'organisateur Reed Expositions, de la poursuivre pour l'édition 2014, avec, entre autres, la mise en place de nouveautés.

Le succès d'Expoprotection 2012

Lors de l'édition 2012, 23 750 visiteurs ont été recensés, soit une hausse de près de 4%, équivalent à un millier de visiteurs supplémentaires par rapport à l'édition 2010.

Cette augmentation du visitorat vient s'ajouter à la satisfaction des 715 exposants, qui, pour la majorité, "ont réalisé un bon salon".

Les raisons de cette réussite ? Un renforcement de l'audience, une offre enrichie et étoffée et les contacts favorisés.

En effet, le salon a décalé ses dates et changé de lieu pour occuper le Parc des Expositions de la Porte de Versailles, avec un positionnement autour de deux univers distincts, pensés pour mieux circuler dans le salon et trouver rapidement la bonne information.

Ensuite, Expoprotection a enrichi son offre pour répondre aux attentes des professionnels, à la recherche de réponses concrètes et de solutions innovantes pour mettre en place leur stratégie préventive et ainsi minimiser les risques. La création de "villages thématiques" sur des sujets d'actualité a également participé au succès de l'édition 2012.

Enfin, Expoprotection 2012 a enrichi son contenu avec l'organisation de 120 conférences et ateliers, menés par des experts et des consultants, qui ont apporté les clés nécessaires à la réflexion et à la concrétisation de projets en matière de gestion des risques. "Les espaces rencontres" mis en place ont eux aussi facilité et encouragé les échanges entre les différents acteurs (visiteurs et exposants).

Le succès de l'édition 2012 a confirmé l'attrait d'Expoprotection et réaffirmé la volonté de Reed Expositions de continuer sur la voie du dynamisme et de l'évolution. Un salon 2014 qui s'annonce donc très prometteur !

Expoprotection 2014 : une édition "innovante" !

L'édition 2014 d'Expoprotection se qualifie d'innovante, car elle annonce un certain nombre de nouveautés.

Nouvelles dates. Le salon renoue avec son histoire et revient sur un calendrier traditionnel début novembre, pour être plus en phase avec la préparation, par les donneurs d'ordres, des investissements et des budgets de l'année suivante.

Nouveau lieu. En 2014, Expoprotection s'installe dans le pavillon 1 de la Porte de Versailles.

Ce choix permettra d'atteindre plusieurs objectifs : faciliter les flux de visiteurs entre les deux grands univers du salon ; optimiser les aspects logistiques exposants, notamment pendant les phases de montage et de démontage du salon ; occuper une structure plus récente et plus proche de l'entrée porte A et donc de l'accès métro ; simplifier l'orientation des visiteurs avec l'agencement intérieur sur une surface de plain-pied ; proposer des zones de démonstrations extérieures situées juste à l'entrée.

"Nous nous étions positionnés depuis plusieurs mois pour pouvoir saisir cette opportunité. Nous sommes très heureux que celle-ci puisse désormais se concrétiser. Elle nous permet de mieux répondre aux attentes de nos exposants et visiteurs, aussi bien pour le choix de la période qu'en termes de trafic, d'accueil et de confort", souligne Jean-François Sol-Dourdin, directeur d'Expoprotection.

Nouvelle implantation. Autre nouveauté pour améliorer la visite du salon, 2014 connaîtra un redécoupage de l'Espace Prévention – Santé et sécurité au travail qui réunit les acteurs de la prévention et de la protection contre les risques professionnels et environnementaux. Il comprendra 4 grandes zones : Prévention, Protection et secours, Workwear et Risques industriels, technologiques et naturels. Et, bien sûr, la reconduction du pôle Synamap, la zone experte de la prévention et de la protection des hommes au travail.



Nouveau contenu. Expoprotection sera l'occasion, pour les visiteurs, de faire le point sur les nouvelles tendances, aussi bien technologiques que réglementaires, économiques, et relatives aux métiers de la prévention. Le programme 2014 s'articule autour de trois priorités : une centaine de conférences et ateliers (5000 auditeurs en 2012), le développement des animations et la mise en avant des innovations autour des Trophées Expoprotection 2014. Les détails de ce programme seront communiqués courant 2014.

Nouveau site web fusionné avec le site d'actualité www.info.expoprotection.com retrouveront l'actualité permanente et gratuite de la prévention et de la gestion des risques. Chaque semaine des newsletters seront envoyées aux 50000 abonnés.

Ainsi, toute l'année, les préventeurs, les distributeurs et les offreurs de solutions de prévention et de protection pourront rester, gratuitement, au contact des dernières tendances techniques et réglementaires, des évolutions de leur métier, de l'actualité de leurs fournisseurs et de tous ceux, hommes et femmes, qui œuvrent en santé et sécurité au travail. Avant de les retrouver, en live, sur le salon....



expoprotection

Le salon de la prévention et de la gestion des risques

Du 4 au 6 novembre 2014

Paris Porte de Versailles • Pavillon 1

www.expoprotection.com

En bref

En 2012, 23 736 professionnels ont parcouru les allées du salon Expoprotection pour rencontrer les exposants.

Parmi eux, 13 048 visiteurs ont manifesté leur intérêt pour le secteur Prévention/ Santé et sécurité au travail (prévention et protection contre les risques professionnels et environnementaux, santé et bien-être au travail).

En quatre jours, ils ont pu découvrir les dernières nouveautés, obtenir des informations techniques, rencontrer les fournisseurs clés de la prévention des risques, identifier les évolutions réglementaires, échanger avec leurs pairs ou préparer leurs investissements.

1 360 visiteurs ont assisté aux conférences.

Lieu : Paris Porte de Versailles - Pavillon 1
1 place de la Porte de Versailles - 75015 Paris

Dates : du mardi 4 au jeudi 6 novembre 2014

Horaires d'ouverture : le mardi et le mercredi de 9h à 18h et le jeudi de 9h à 17h

+ d'infos : www.expoprotection.com

Expoprotection 2012 : les chiffres clés

23 736 visiteurs

715 exposants

5 000 auditeurs

120 conférences et ateliers

Les visiteurs de l'espace Prévention - Santé et sécurité au travail

Le secteur Prévention - Santé et sécurité au travail rassemble toutes les catégories d'acteurs du marché.

Parmi eux :

- 39 % des visiteurs sont des Intermédiaires /fournisseurs en prévention (distributeurs, importateurs d'équipements de prévention,confectionneurs, prestataires de services...).
- 61 % sont des utilisateurs finaux, prescripteurs internes et externes, qui représentent la première audience du secteur, les principales activités représentées étant l'industrie, les commerces de gros et de détail, les activités de conseil, les services aux entreprises, les administrations publiques et Collectivités.

Parmi l'éventail des fonctions impliquées dans une démarche de prévention des risques, on retrouve :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| • HQSE, Sécurité 21,7% | • Technique, R&D 4,2% |
| • Vente, commercial, export 16,5% | • DRH, formation 2,7% |
| • Achats, approvisionnements 10,3% | • Gestion, Finance 2,5% |
| • Direction générale, élus 7,9% | • CHSCT, CE, DP 2,2% |
| • Communication, Marketing 5,6% | • Médecine du Travail 2,1% |
| • Conseil 4,3% | |

Expoprotection réunit 2 espaces complémentaires :

L'espace **Sécurité** - Feu & l'espace **Prévention - Santé et sécurité au travail**

L'espace Prévention - Santé et sécurité au travail réunit les acteurs de la prévention et de la protection contre les risques professionnels et environnementaux.

5 secteurs d'exposition identifiés :

- Santé et sécurité au travail - Prévention
- Santé et sécurité au travail - Protection et secours
- Workwear
- Risques industriels et technologiques
- Risques naturels





expoprotection

Le salon de la prévention et de la gestion des risques

Zoom sur

3M France, fabricant de protections respiratoire, auditive, oculaire, corps

3M fabrique des appareils de protection respiratoire, auditive, oculaire, protection des soudeurs et protection du corps. La diversité et la richesse de ses gammes de produits sont le résultat d'une attention spécifique à chaque secteur d'activité dans lequel l'homme a besoin d'être protégé.

Présent en France depuis 60 ans, 3M est aujourd'hui implanté sur 15 sites, dont 13 usines, et emploie 3 000 personnes. Le Département 3M Solutions pour la Protection Individuelle conçoit, fabrique, et commercialise des appareils de protection respiratoire, des protections auditives et oculaires avec les marques 3M™ EAR™ et Peltor™, des protections pour les soudeurs avec la marque 3M™ Speedglas™, des protections du corps avec les vêtements à usage limité, ainsi que des vêtements haute visibilité et protection thermique avec les marques 3M™ Scotchlite™ et Thinsulate™.

Une culture de l'innovation collaborative

Chez 3M, l'innovation est une véritable culture d'entreprise, au cœur même du modèle de réussite de l'entreprise depuis plus d'un siècle. La R&D (Recherche & Développement) bénéficie d'investissements soutenus, de l'ordre de 6% du chiffre d'affaires par an, soit plus de 7 milliards de dollars investis ces 5 dernières années dans le monde. Avec des laboratoires dans 35 pays, 3M emploie 8 200 chercheurs et dispose de 3 102 brevets. En France, 3M dispose d'un effectif R&D de 112 collaborateurs et de 5 laboratoires. L'ensemble des personnes de la R&D travaille en réseau et la notion de communauté y est particulièrement développée. Cela favorise le partage d'expériences et de connaissances et renforce l'implication de chacun vers un but commun, proposer des produits et solutions innovants. "3M capture l'essence des idées nouvelles et les transforme en produits ingénieux". Grâce à sa culture de l'innovation collaborative, le groupe alimente un flux de technologies dont la vocation première est bien évidemment de répondre aux besoins réels des utilisateurs. Les innovations 3M naissent de la coalition entre la technologie et le besoin client. Car l'application d'une technologie doit répondre à une problématique client. Cet investissement permanent dans la recherche et l'innovation permet à 3M de concevoir des produits de haute qualité

et de proposer un service performant.

Une entreprise "responsable"

Dans la culture du groupe 3M, le respect de l'environnement est fondamental. "Autour de l'environnement, nombre de préoccupations et de recherches de solutions ont donné à 3M une identité unique". Un engagement qui se concrétise avec différentes actions mises en place et des résultats significatifs. Les six exigences environnementales du groupe guident chaque action entreprise en faveur de l'environnement : "Résoudre les problèmes de pollution et de protection de l'environnement, prévenir autant que possible la pollution à la source, développer des produits ayant un minimum d'impact sur l'environnement, préserver les ressources naturelles grâce aux techniques de récupération, garantir la conformité des installations et des produits à la réglementation et à la législation, coopérer avec les organismes publics engagés en faveur de la protection de l'environnement".

Concrètement, le groupe 3M a mis en place le programme environnemental 3P, "La Prévention de la Pollution Paye" au niveau mondial. Lancé en 1975, il a pour objectif de prévenir la pollution en l'anticipant à la source, sans attendre l'apparition des dégâts potentiels causés sur l'environnement. Au total, 5 600 projets ont permis d'éviter un million de tonnes de polluants.

En France, le groupe 3M a réalisé 19 projets dans le cadre du programme 3P, avec des résultats significatifs : 650 tonnes de polluants évités et 800 000 Euros d'économies.

En janvier 2011, 3M s'est fixée de nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2015 : réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) de 15% et la production de déchets de 10% ; et améliorer l'efficacité énergétique de 15%. Chez 3M, le respect de l'environnement est plus qu'un engagement, il fait partie intégrante de son mode de fonctionnement et de son processus de fabrication. Un bel exemple !



En chiffres

3M en France :

1,1 milliard d'Euros.

3 000 collaborateurs.

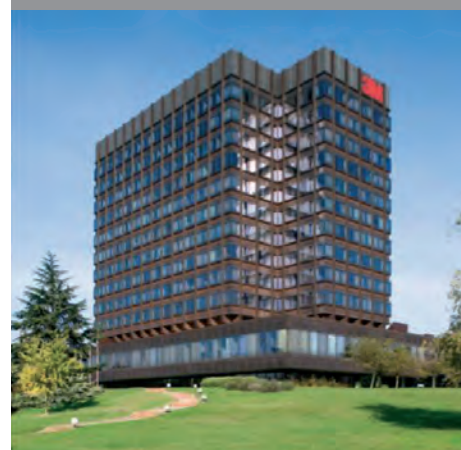
13 usines.

3M dans le monde :

30 milliards de dollars.

88 000 collaborateurs.

Une présence dans plus de 70 pays.



3M France

Boulevard de l'Oise
95006 CERGY PONTOISE Cedex
Tél. : 01 30 31 65 96
Email : 3m-france-epi@mmm.com
Internet : www.3m.com/fr/securite

3M : Un large choix d'EPI pour protéger les salariés de tous secteurs d'activité

• Protection respiratoire

Poncer, décaper, meuler, peindre, pulvériser, souder sont autant de tâches qui engendrent des besoins uniques... Le large éventail de solutions proposé par 3M en matière de protection respiratoire vous permet de vous protéger dans des environnements de travail divers et variés. 3M offre la gamme la plus étendue de masques anti-poussières, de masques réutilisables et de systèmes à ventilation assistée et à adduction d'air.

• Protection auditive

Le risque auditif génère 2,5 millions d'acouphènes en France et 67% des actifs français se disent dérangés par le bruit sur le lieu de travail. Ce risque est encore trop peu pris en considération.

La protection auditive 3M™ offre une gamme complète de bouchons d'oreille et de casques antibruit passifs et électroniques (facilitant la communication) conçus pour fournir protection, confort et facilité d'utilisation.

• Masques de soudage 3M™ Speedglas™

Une protection confortable pour des travaux de soudage en toute sécurité. Les masques de soudage Speedglas™ associés à un équipement de protection respiratoire sont présents dans quasiment tous les secteurs de l'industrie. Ils sont devenus la norme à laquelle tous les soudeurs aspirent.

• Protection oculaire

La gamme de protection oculaire offre un équilibre optimal de confort, de protection et de design. Les oculaires et lunettes de sécurité 3M protègent les yeux d'un grand nombre de dangers. De plus, 3M propose un large choix de finitions, oculaires et accessoires et même des lunettes de protection adaptées à votre vue.

• Combinaisons

Conçue pour la protection et étudiée pour le confort, la nouvelle gamme de combinaisons 3M répond tant aux besoins de protection contre de nombreux dangers industriels que de robustesse, de respirabilité et de confort.

• Protection du visage

Les systèmes de protection du visage 3M Peltor™ peuvent être utilisés pour un grand nombre d'applications. La gamme comprend une ligne complète d'écrans grillagés et d'écrans incolores pouvant être fixés aux casques de sécurité 3M Peltor™ ou adaptables sur des portes visières 3M Peltor™ grâce à leur système de fixation très résistant.

• Protection de la tête

Les casques de sécurité 3M Peltor™ sont des produits de premier choix conçus dans un souci permanent de qualité, confort et innovation. La gamme comprend un large choix d'accessoires et de produits adaptés à des besoins spécifiques. Par ailleurs, grâce au système breveté Uvicator, l'utilisateur sait quand il doit changer son casque.



3M™ Peltor™ Série X Une nouvelle référence en matière de design, de confort et de protection

Les nouveaux casques anti-bruit 3M™ Peltor™ Série X allient une excellente protection et un confort optimum. Les casques anti-bruit 3M™ Peltor™ Série X permettent de rester plus facilement dans un environnement de travail très bruyant. Vous oublierez que vous portez une protection auditive !

www.3m.com/fr/securite

Nouveauté 3M : Programme de Sélection et d'Estimation de la durée de vie des filtres antigaz

3M a créé un Programme qui vous aide à choisir l'appareil de protection respiratoire adapté et permet de donner une estimation de la durée de vie des filtres antigaz.

Ce programme comprend deux phases :

"Quel appareil de protection dois-je utiliser ?"

Le programme de Sélection 3M vous aide à choisir l'appareil de protection respiratoire adapté à votre environnement de travail.

"Quand dois-je changer mes filtres antigaz ?"

Le programme d'Estimation de la durée de vie des filtres antigaz 3M™ vous aide à optimiser le changement des filtres antigaz.

Pour utiliser ce programme, rendez-vous sur :

www.3m.fr/logicieldeselection



EDC PROTECTION, fabricant d'équipements et vêtements de protection thermique

Entreprise familiale créée en 1935, EDC Protection conçoit et fabrique des équipements de protection individuelle pour les travailleurs confrontés à une très forte chaleur. Avec une parfaite connaissance des risques, EDC Protection a su développer la protection thermique la mieux adaptée, aujourd'hui reconnue dans le monde entier.

Leader français de la conception d'équipements et vêtements de protection thermique, EDC Protection s'est très largement développé suite à l'intégration du Groupe DMD France en 2001. La société a ainsi acquis de nouvelles capacités d'investissement, de production et de logistique, lui permettant de fabriquer des produits de grande qualité et adaptés aux besoins des utilisateurs, avec une grande réactivité.

Une protection "très haute température"

Créée au cœur d'une région sidérurgique, EDC Protection est spécialisée dans la protection contre les risques liés à la chaleur.

Son implantation et sa parfaite connaissance des risques lui permet de concevoir des équipements adaptés et donc, de protéger efficacement les travailleurs contre les flammes, la chaleur intense et les projections de matériaux en fusion jusqu'à 2 000°C.

Preuve de cette efficacité ? Les produits EDC Protection sont utilisés par les vulcanologues... Que peut-on ajouter de plus ?

"Outre les vêtements aluminisés, EDC Protection fabrique des gammes de protection diverses comme des articles en cuir pour les soudeurs, des vêtements ATEX ou de froid ignifuges,

des cagoules Nomex®, des bâches et des couvertures anti-feu, ainsi qu'une gamme très large de moufles et de gants permettant de tenir des pièces chaudes jusqu'à plus de 1 000°C" nous explique Eric Keller, Directeur Général d'EDC Protection. L'ensemble de ces produits témoignent de la grande connaissance de cette société des situations professionnelles extrêmes.

"Notre métier est de conseiller nos clients sur la solution la mieux adaptée à leurs besoins" nous confie Eric Keller. En effet,

les techniciens d'EDC Protection, véritables experts, établissent un diagnostic après des visites sur site, afin de proposer la meilleure solution de protection. Que ce soit un produit de la gamme existante ou un produit spécialement modifié ou créé pour être parfaitement adapté au poste de travail.

Un savoir-faire reconnu

L'export des produits EDC Protection, utilisés dans le monde entier, "représente une part importante et croissante de l'activité d'EDC Protection" explique Eric Keller, signe de reconnaissance du savoir-faire de cette société.

Ensuite, leurs produits sont fabriqués en France, dans un atelier de couture de très haute technologie, avec les matériaux les plus performants, tels que la fibre de carbone, de verre, le kevlar®... L'ensemble des équipements de protection individuelle, en majorité de catégorie III, sont certifiés aux normes en vigueur et subissent un contrôle qualité de type "article 11a" par un laboratoire notifié.

La technicité de ces produits et leur niveau de protection sont donc reconnus, mais "leur confort, leur souplesse et leur légèreté, très importants pour l'utilisateur, sont également des caractéristiques clés des produits EDC Protection" souligne Eric Keller, qui ajoute

que "grâce au Groupe DMD France, la capacité de production d'EDC Protection est importante et extensible, mais parce que chaque risque est différent, la souplesse de la production locale permet à EDC Protection de fabriquer, avec une grande réactivité, de petites séries propres à une demande et quasiment à l'unité".

"Le métier d'EDC Protection est de vous conseiller rapidement et efficacement sur le vêtement aluminisé le mieux adapté."

Eric Keller
Directeur Général EDC Protection



1 Groupe, 4 divisions

EDC Protection

Gamme "haute température", pour le personnel exposé aux flammes, aux fortes chaleurs et aux projections de métaux en fusion.

DMD France

Gamme complète de vêtements professionnels de plus de 250 références.

Sonodoc

Gamme complète de vêtements professionnels intempéries et froid de plus de 100 références.

Styl'Pro

Gamme "image de marque", reflet de votre entreprise avec des tissus de très haute qualité et des modèles spécialement étudiés pour votre profession.



EDC Protection

61, rue Jean de Beauvau
ZA de l'Orme
54385 NOVIANT-AUX-PRES
Tél. : 03 83 23 68 68
Email : commercial@edc-protection.com
Site Internet : www.edc-protection.com

EDC Protection : des EPI et des accessoires contre tous les risques

• Vêtements aluminisés

Tenues standard, manteaux, tabliers à manche, vestes et pantalons, combinaisons, cagoules et protections de la tête et du visage, accessoires, équipements d'approche au feu et d'intervention.

• Vêtements spéciaux de protection thermique

Vêtements de maçon fumiste, vêtements d'écricheur, vêtements et accessoires de soudeur en cuir fleur et crôte RHT.

• Vêtements anti-feu

Vêtements et accessoires coton traité Proban®, vêtements et accessoires pour l'aluminium fondu, vêtements anti-froid coton traité Proban®, vêtements multirisques.

• Gants, moufles, manchettes et tabliers

Moufles très haute température, gants et moufles Alutherm® et Avia 700®, gants et moufles dessus aluminisé, gants et moufles tout en bouclette, gants et moufles en bouclette à manchette en cuir, gants en cuir, manchettes, tabliers à bavette.

• Protections du visage

Visières et accessoires.

• Protection thermique sur site

Tissus, bâches, gaines, coussins, rideaux ignifugés...

Vêtements aluminisés : tenues standard
Créer un effet "tuile" pour assurer une bonne protection

Un ensemble standard est composé d'une cagoule, d'un manteau, d'une paire de gants et d'une paire de guêtres. Cet ensemble permet de couvrir l'opérateur de la tête aux pieds et de le protéger des différents risques qu'il encourt, notamment les projections de matériau en fusion.



Vêtements spéciaux de protection thermique : vêtements de soudeur en cuir

Créer un effet "tuile" pour assurer une bonne protection

Spécialement destinés à la soudure, à l'oxycoupage et aux techniques connexes, tous les vêtements de cette gamme sont fabriqués en cuir français de très grande qualité. Ils sont disponibles en cuir fleur ou en cuir crôte traité RHT. Le traitement RHT (Résistance Haute Température) permet d'éviter le racornissement du cuir suite à son exposition répétée à la chaleur. Il préserve ainsi la souplesse des vêtements en cuir.



www.edc-protection.com



Le fabricant d'équipements et de vêtements de protection thermique

Flammes - Chaleur rayonnante - Projections de métal ...



Affaires publiques

La réforme du système d'inspection du travail

Le ministre du Travail a présenté, début novembre, sa réforme de l'inspection du travail. L'un des volets importants de ce projet de loi concerne les prérogatives des inspecteurs du travail.

Des sanctions étendues

L'une des grandes nouveautés de ce projet de loi est la possibilité donnée à l'administration de prononcer elle-même des sanctions administratives. Cela répond à la nécessité d'avoir "une action plus rapide que la réponse judiciaire en cas de manquements fréquents", explique l'exposé des motifs du projet de loi.

La Direccte pourra, sur rapport motivé de l'inspecteur du travail, prononcer une amende en cas d'infraction aux dispositions sur la durée du travail, le Smic, les conditions d'hygiène sur les lieux de travail et les chantiers. Le montant de l'amende ne pourra pas excéder 2 000 € et pourra être appliqué autant de fois qu'il y a de travailleurs concernés par le manquement. Le plafond de l'amende pourra être doublé en cas de nouveau manquement constaté dans le délai d'un an à compter de la notification de l'amende. Le montant sera fixé en tenant compte des circonstances et de la gravité du manquement, le comportement de son auteur ainsi que de ses ressources et de ses charges. L'entreprise aura un mois pour faire part de ses observations avant que la sanction ne soit prononcée. Le délai de prescription est fixé à deux ans.

Le projet de loi consacre également la possibilité de recourir à l'ordonnance pénale. Cette procédure pénale simplifiée permet au président du tribunal de statuer sans débat préalable. Jusqu'alors, l'article 524 du code de procédure pénale excluait formellement de cette procédure les contraventions prévues par le code du travail.

Enfin, le projet de loi introduit le mécanisme de la transaction pénale pour certaines infractions au code du travail afin "d'améliorer la rapidité et l'efficacité du traitement judiciaire des infractions". Ainsi, la Direccte pourra transiger avec les personnes physiques ou morales sur la poursuite des contraventions et délits punis d'une peine d'emprisonnement de moins d'un an s'agissant des dispositions du code du travail sur le contrat de travail, le règlement intérieur et le droit disciplinaire, les accords collectifs, la durée du travail, le repos et les congés, les salaires, la santé et la sécurité au travail, le contrat d'apprentissage et les dispositions spécifiques à certaines métiers.

Les pouvoirs des inspecteurs élargis

Les inspecteurs du travail pourront désormais avoir accès à tous les documents utiles au contrôle et pas seulement aux documents obligatoires prévus par le code du travail et pourront en obtenir une copie.

Le texte élargit le champ d'application du dispositif d'arrêt temporaire de travaux. Il pourra être mis en œuvre dans tous les secteurs professionnels et pas seulement sur les chantiers de BTP. Par ailleurs, le champ d'intervention est élargi à toutes les activités exposées à l'amiante (retrait ou encapsulage d'amiante et de matériaux, équipements et matériels ou articles en contenant; travaux susceptibles de produire l'émission de fibres d'amiante) et sont ouverts à de nouveaux domaines : risques liés à l'utilisation d'équipements de travail dangereux et risques électriques.

La procédure d'arrêt de travaux est non seulement élargie mais renforcée par un dispositif d'amende administrative en cas de non respect. Actuellement le non respect d'un arrêt de travaux est puni d'une amende de 3 750 € et d'un an d'emprisonnement. Quant au non respect de l'arrêt d'activité ou des demandes de vérification, cela n'est actuellement pas pénalement sanctionné.

Demain, l'amende sera, au plus, égale à 10 000 € par travailleur concerné avec un principe de multiplication par le nombre de travailleurs concernés. Pour fixer le montant, la Direccte prendra en compte les circonstances et la gravité de l'infraction ayant donné lieu aux décisions d'arrêts de travaux ou d'activité.

Ensuite, les inspecteurs du travail auront à leur disposition des moyens d'expertise améliorés. Ils pourront demander aux employeurs de faire procéder à des analyses de substances, matériaux, équipements ou matériels en vue de déterminer la présence d'agents physiques, chimiques ou biologiques dangereux pour les travailleurs.

Enfin, le texte supprime l'obligation de procéder systématiquement à un mesurage de la valeur limite d'exposition professionnelle sur demande de l'inspecteur du travail en cas d'arrêt des travaux lié à une situation dangereuse, résultant de l'exposition des travailleurs à des agents chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR).

A savoir

Seuls 51% des salariés français bénéficieraient d'un document unique à jour

Seuls 51% des salariés français travailleraient dans des entreprises disposant d'un document unique d'évaluation des risques professionnels à jour. Ces résultats ont été obtenus suite à une enquête menée par le ministère du Travail auprès des médecins du travail. Des chiffres étonnants dans la mesure où la réalisation et la mise à jour du document unique est une obligation légale.

Source : Altersécurité infos



Qui supporte le coût de l'accident de travail d'un stagiaire ?

En cas d'accident du travail d'un stagiaire, l'employeur doit le déclarer, mais il n'en assume pas toujours les conséquences pécuniaires. Tout dépend si la gratification versée au stagiaire dépasse ou non 436,05 euros par mois. En effet, c'est le niveau de rémunération du stagiaire qui détermine les obligations de l'employeur, quel que soit le type de cursus suivi par le stagiaire, a rappelé le ministère de l'Education nationale, dans une réponse datant du 24 septembre dernier.

Lorsqu'un stage n'est pas rémunéré ou que la gratification qui est versée par l'entreprise est égale ou inférieure à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage (436,05€ par mois), la couverture contre le risque AT/MP incombe à son école. Seule obligation pour l'employeur, déclarer l'accident du travail dans les 48 heures suivant l'accident auprès de la caisse primaire d'assurance maladie dont dépend le stagiaire.

En revanche, si la gratification est supérieure à 436,05 euros par mois, l'affiliation, la déclaration et le paiement de la cotisation accidents du travail incombent à l'entreprise. Sont couverts à ce titre : les accidents du travail survenant dans l'entreprise, ceux qui peuvent avoir lieu lors du trajet (aller ou retour) entre le domicile du stagiaire et son lieu de stage, ou sur le trajet (aller ou retour) entre l'école et le lieu de stage.

Source : Inforisque

Infos SYNAMAP

Mabéo Industries présente son site d'e-commerce dédié aux pros : mabeo-direct.com

Répondre aux besoins des professionnels avec une offre multicanal, telle est la volonté du nouveau site de vente à distance de Mabéo Industries : mabeo-direct.com.

Avec une gamme complète composée de plus de 100 000 références, **Mabéo Direct** est l'acteur incontournable du web pour tous les professionnels de l'industrie, les artisans, les PME, PMI et les collectivités. Retrouvez une large gamme en protection individuelle et collective, en fourniture industrielle et automation mécatronique, des promos toute l'année, des exclusivités valables uniquement sur le web et une livraison en 24/48h sur de nombreux produits. Consultez également des fiches techniques en ligne ainsi que des conseils d'experts pour une aide à la prise de décision. Pour répondre au plus près aux besoins des professionnels, Mabéo Direct a lancé le **PACK ILIKO**, un engagement unique d'une livraison dès le lendemain avant 10h, avec une première dans l'e-commerce B2B : 50 % de la valeur des produits non livrés remboursés en cas de retard.

Sioen Lance sa nouvelle gamme de vêtements de travail multinormes

Sioen, spécialiste européen dans la conception et fabrication de vêtements de protection multirisques contre le froid et les intempéries élargit en 2014 son savoir-faire.

Afin de répondre à la demande des distributeurs et utilisateurs désireux de trouver dans un grade de qualité, de confort et normatif identiques, l'ensemble de la gamme vestimentaire, Sioen a finalisé, en juillet 2013, l'acquisition d'un fabricant hollandais spécialisé depuis 1958 dans le vêtement de travail multirisques.

Ainsi, à partir des fondamentaux du Groupe - innovation, niveau de protection élevé, confort et durabilité - Sioen s'appuie sur l'expertise de sa nouvelle filiale VanOchten pour lancer en 2014 des gammes complémentaires de vêtements de travail multirisques qui répondront aux normes : EN 11611, EN 1149, EN 11612, EN 13034, EN 471, EN 61482.

Disponibles dans des tissus, styles et couleurs différents, ces gammes doivent répondre à l'ensemble des besoins du marché. Sioen propose désormais aux utilisateurs soumis aux plus hauts niveaux de risque, l'ensemble des couches de protection nécessaires :

- Sous vêtements thermiques et respirants multirisques
 - Tee shirts et polos multirisques
 - Vêtements de travail multirisques
 - Vêtements de pluie et de protection contre le froid multirisques.
- Leurs équipes sont présentes sur le terrain pour expliquer ce concept de complémentarité dans la protection.

+ d'infos : www.sioen.com



Rendez-vous sur mabeo-direct.com pour découvrir l'ensemble des offres, promotions en cours et conseils d'experts permettant de répondre à tous les besoins des professionnels.

Contact :
Mabéo Direct
18 avenue Arsène d'Arsonval
01010 BOURG-en-BRESSE
0811 70 2000
contact.vad@mabeo-direct.com
www.mabeo-direct.com



Master Pro EXPERT EPI lance un nouveau concept de point de vente

L'enseigne spécialisée du Groupe COFAQ pour la santé et la sécurité de l'Homme au travail traduit son offre de spécialiste dans un nouvel espace de vente de 450 m². Ce concept a été présenté le 19 septembre dernier chez Master Pro Abram à Manosque (04). Et ce n'est qu'un début. Master Pro EXPERT EPI envisage déjà un déploiement de ces nouveaux espaces dans 5 autres points de vente de l'enseigne, courant 2014.

Objectif du concept ? Devenir un point de référence pour le professionnel du bâtiment, de l'industrie, des collectivités locales et des services (y compris métiers de bouche).

"L'organisation de cet espace de vente permet une meilleure valorisation de l'offre, sélectionnée parmi les plus grandes marques, et une meilleure perception de la profondeur de gammes. Le professionnel y retrouve donc la réponse technique la mieux adaptée à ses besoins et ses contraintes réglementaires", explique Vianney Hamoir, Directeur de l'enseigne.

Sans oublier le conseil qui constitue la valeur ajoutée de Master Pro EXPERT EPI depuis sa création : en amont, les spécialistes de l'enseigne étudient les situations de travail de leurs clients professionnels pour les informer et les accompagner, au plus juste, quel que soit leur métier.

+ d'infos : www.cofaq.fr



Nouveaux produits et services

3M FRANCE



Combinaison de protection 3M™ 4545

Normes : Catégorie III, type 5 (EN ISO 13982-1) et type 6 (EN 13034). Traitement antistatique (EN 1149-5). Protection contre particules radioactives classe 1 sauf EN863 résistance à la perforation. Ne protège pas contre les radiations (EN 1073-2:2002) et contre les agents infectieux types 5-B et 6-B (EN 14126:2003 sauf ISO 16604).

Descriptif : Protection contre substances chimiques: éclaboussures de liquides, poussières. En laminé souple avec rabat de protection adhésivé, poignets jersey, capuche 3 pans.

Applications : Nettoyage industriel, pulvérisation de peinture, manipulation de produits chimiques et pharmaceutiques.

3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

ATTENDANCE



ATI-800

Descriptif : ce transmetteur d'alerte (DATI / PTI) intègre les fonctions de détection de chute et d'analyse de mouvements. Ces modes permettent d'assurer la protection de travailleurs quelle que soit leur position de travail : debout, assise ou allongée.

Applications : toutes situations de travail isolé (ex. atelier, laboratoire, salle informatique, entretien, maintenance...)

contact@attendance.fr - www.attendance.fr

DELTA PLUS



HAR24

Normes : EN361 ; EN358.

Descriptif : Harnais 2 points d'accrochage équipé de Riplight SystemII® (confort optimum) - Témoin de chute - Ceinture de maintien - Système permettant une rotation de 120° - 2 poignées porte-outils.

Applications : BTP, construction, second oeuvre, artisan, industrie lourde, industrie légère, services, logistique.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER SAFETY FRANCE



Cagoule d'évacuation PARAT 7500

Normes : DIN 58647 ; EN 403.

Descriptif : Elle protège pendant 15 minutes, en cas d'incendie et d'incident chimique avec son filtre polyvalent ABEKCOP3. Son fonctionnement est très intuitif et sa durée de vie de 16 ans.

Applications : Principalement le secteur chimique, pétrochimique et pharmaceutique.

safety.france@draeger.com - www.draeger.com

GAMESYSTEM



Séminaire sur la sécurité du travail en hauteur

Durée : 1 journée.

Déroulement : Étude de la réglementation applicable (normes, décrets, recommandations ...) et des responsabilités en cas de non-respect, Protection collective (garde-corps, réception échafaudage, nacelle...), Protection individuelle (dispositifs d'ancrage, liaisons antichute, EPI...), Échange entre les participants et l'animateur.

formation@gamestream.fr - www.gamesystem.com

GROUPE JLF



HEALTH PERFORM (Réf. 0187)

Normes : NF EN 12746 ; NF EN 13520.

Conforme Norme NF EN ISO 20344 Paragraphe 5.10
Descriptif : Semelle moulée antistatique avec traitement exclusif S3F anti-mycoses, bactéries et odeurs. Produit anatomique, avec voûte plantaire et cuvette talonnière pour un meilleur maintien.

Applications : Tous les utilisateurs portant des chaussures de sécurité/bottes ayant des problèmes d'hygiène liés à la transpiration.

f.lagarrigue@groupe-jlf.com - www.groupe-jlf.com

INFIELD SAFETY



CLICAS - Attache-lampe

Norme : EN397.

Descriptif : Platine autocollante permettant de clipser une lampe sur un casque sans utiliser de sangle. L'adhésif sans solvant n'altère pas la matière du casque.

Applications : Le porteur du casque peut travailler mains libres avec la lampe sur sa tête.

infield2@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

KIPLAY



Chaussure "LCSHOE020" Modèle Lee Cooper Workwear

Normes : EN ISO 20345 ; S1-P.

Descriptif : Chaussure de sécurité mi-haute avec embout en acier, plaque anti-perforation et semelle extérieure en caoutchouc industriel légère, antidérapante et résistante à l'huile.

Applications : PU respirant/nubuck et maille respirant sur l'extérieur.

Pantalon jean LCPNT217 Modèle Lee Cooper Workwear

Descriptif : Jean avec poche téléphone, poche soufflet, poche arrière, nombreuses poches côtés, bas renforcé, poches genoux polyester Oxford PU. Qualité Denim 100 % coton délavé.

mpradal@kiplay.com - www.kiplay.com

KIPLAY



Pantalon "PROTECTOR"

Descriptif : Découpe entrejambe pour confort et résistance. Possibilité d'intégrer les mousses EN14404 dans poches genoux. Renfort polyester Oxford dos et devant. Grandes poches côtés multifonctions.

Applications : Gamme Artisan.

Pantalon femme "PROWOMAN"

Descriptif : Coupe femme. Renforts genoux en Cordura sur mousse tridimensionnelle. Rehausse dos.

Applications : Gamme Artisan.

mpradal@kiplay.com - www.kiplay.com

KRATOS SAFETY



MOVE 3 harnais spécifique montage échafaudage : FA 10 107 01

Norme : EN361 : 2002.

Descriptif : Sangles élastiques, accrochages dorsal, sternal, 3 boucles automatiques, 2 boucles de réglage sur épaule spécifique échafaudage, et 2 anneaux accrochage longues.

Applications : Confortable, léger (1,6 kg), il a été conçu avec des monteuses d'échafaudage pour qui les contraintes d'utilisation sont très spécifiques.

OLYMPE antichute à rappel automatique 6 m : FA20 501 06

Norme : EN360 : 2002.

Descriptif : Antichute à rappel automatique 6m avec système de freinage intégré. Carters polymère, sangle 25 mm, émerillon-témoin de chute, et connecteur en partie haute.

Applications : Compact, léger (2,5 kg), polyvalent. S'adapte à une multitude d'applications. Existe également en version câble 7 m : FA 20 400 07.

I-be-safe System

Descriptif : Une solution unique et simple pour toutes questions concernant les tirants d'air des longues à absorption d'énergie de la gamme KRATOS SAFETY.

Applications : Prochainement, cette application sera également disponible pour les antichutes à rappel automatique.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

LEMATRE SECURITE



JORAN S3

Norme : EN ISO 20345 - 2011.

Descriptif : Cuir pull-up hydrofuge et surbout anti-abrasion. Concept Duo Protection® : double insert anti-perforation pour sécurité totale sur les chantiers.

Applications : Métiers du BTP. Existe en version hiver, avec doublure fourrure synthétique (JORDIS S3).

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

LEMATRE SECURITE



WAVE & SURF S1P - Collection Adrénaline

Norme : EN ISO 20345 - 2011.

Descriptif : Croûte cuir finition velours et toile jean. Semelle technique PU2D Parabolic® pour un effet anti-fatigue. Dessin « pneu hiver » : excellente adhérence.

Applications : Look fashion et protection 0% métal. Industrie, logistique, distribution, ...

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

MAPA PROFESSIONNEL



KRYNIT 580 Grip & Proof

Norme : EN 388 - Dangers mécaniques - Niveau 4/3/4/3.

Descriptif : Le KRYNIT 580 Grip & Proof allie grip et étanchéité pour une protection coupure en milieu huileux. Une durabilité multipliée par 2 grâce à son revêtement nitrile et son étanchéité.

Applications : Applications : Automobile, industrie du verre, industrie mécanique, autres industries en milieu huileux.

makgpro.mapa@mapaspontex.fr - www.mapa-pro.com

MSA GALLET - MSA THE SAFETY COMPANY



Bonnet V-Gard pour Casque

Normes : EN397 ; EN13463-1 ATEX.

Descriptif : Bonnet antifroid avec découpe dédiée pour le port de casque de chantier. N'altère pas les performances chocs et perforation de la norme EN397. Testés EN13463-1 : Sûr en environnement ATEX.

Applications : BTP, industrie chimique ou pétrochimique, logistique & manutention, services industriels.



V-Gard 200 - Fabrication Française

Normes : EN397 avec options -30°C/LD/440V (non ventilé) ; EN50365 (non ventilé) ; EN13463-1 ATEX.

Descriptif : Casque au style moderne, version ventilée (la plus aérée du marché) ou non ventilée. Visière courte idéale pour le champ de vision et d'une gouttière. Testé pour usage sûr en zone ATEX. Large gamme d'accessoires et d'options disponibles.

Applications : BTP, industrie chimique ou pétrochimique, travaux paysagers et forestiers, logistique & manutention, services industriels.

yohan.morel@msasafety.com - www.msasafety.com

MUZELLE DULAC HASSON



Gamme PROCOULEUR C/P

Norme : EPI catégorie 1.

Descriptif : Une large gamme de vêtements pour mieux vous servir : blouson, pantalon, combinaison, blouse et gilet. Coloris : Gris/Amazonie, Gris/Rouge, Gris/Azur, Sable/Rouge, Vert US/Kaki, Blanc/Gris Perle. Disponible sur stock.

Applications : Pour tous les métiers du bâtiment et des travaux publics.

contact@muzelledulac-hasson.fr - www.muzelledulac-hasson.fr

SONORCO



Combinaison VITODO SECURITE EN 510

Norme : EN 510 risque de happement.

Descriptif : Combinaison de sécurité existant en de nombreuses statures qui permet ainsi d'équiper parfaitement tous les gabarits (grands et petits) avec un EPI anti-happement. Adaptée à l'industrie, l'artisanat et le monde agricole.

Applications : Trancheurs, presses, machines rotatives, découpeurs, scies, tours, perceuses, foreuses, machines à cardans, matériels de levage.

info@sonorco.fr - www.sonorco.fr

SORIFA



LIBAL UV 50+ protection 2 en 1

Descriptif : Très haute protection SPF 50+, anti UV A et UV B + protection polyvalente contre les solutions aqueuses, graisses, solvants, goudrons, etc.

Applications : Pour mains, bras et visage des personnes exposées aux rayonnements solaires : BTP, voirie, espaces verts, etc.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

T2S



Parka/Veste de pluie SKY - Gamme TARGET2SAFETY®

Normes : EN 471 Classe 3 (taille M à XXXL) et Classe 2 (S) ; EN 343 3/1 ; EN 14058.

Descriptif : Elle peut être portée seule ou avec le gilet ROCKET = bel ensemble 4 en 1. Protection contre le froid, imperméable, très confortable au porté. La haute visibilité à un excellent rapport qualité/prix.

Applications : Parka haute visibilité. Protection contre le froid et les intempéries.

Gilet ROCKET - Gamme TARGET2SAFETY®

Norme : EN 471 Classe 2.

Descriptif : Polyvalent, il peut être porté seul, avec ou sans manches et/ou se fixer dans la parka SKY. Doublure fixe matelassée, manches polaire, dos protège-reins. La haute visibilité à un excellent rapport qualité/prix.

Applications : Gilet anti-froid haute visibilité. Protection contre le froid et les intempéries.



Nouvelle brochure

Descriptif : Nouvelle brochure présentant nos **enjeux économiques, sociaux et environnementaux**, à votre disposition sur simple demande à l'adresse mail suivante : info@t2s.fr.

info@t2s.fr - www.t2s.fr

TUOVER PROTECTION - SPASCIANI



DUCT (système à air frais)

Norme : EN 138.

Descriptif : Respirateur isolant à air frais, d'utilisation simple et ne nécessitant pas de formation spécifique. Peu d'entretien. Disponible en version assistée ou non assistée.

Applications : Préconisé pour le nettoyage de cuves, fumigation, etc. avec tuyau d'une longueur de 40 mètres maximum.

info.tuoverprotection@spasciani.fr - www.spasciani.com

uvex HECKEL sas



Chaussures SUXCEED S3

Norme : EN ISO 20345 : 2011 - S3 SRC (modèles haut et bas en cuir huilé).

Descriptif : Chaussures montante et basses au design sport, amagnétiques, semelle PU2D adhérente avec un fort amorti. Très légères et souples. Doublure Climate Airmesh. Cuir hydrophobe.

Applications : Artisanat, industrie, logistique, collectivités. En intérieur ou en extérieur.



Lunettes uvex S200

Normes : EN 166 ; EN 172 version solaire.

Descriptif : Lunettes de protection élégantes et sûres. Branches sportives et flexibles, coussinets souples au niveau du nez pour un confort de longue durée et un excellent maintien. Ecran traité anti-rayure et anti-buée.

Applications : Risques de projections en intérieur ou en extérieur (teinte solaire 5-2,5 et miroité 5-1,7).

contact@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr



Acteur incontournable de la protection des travailleurs et expert du marché des EPI, le SYNAMAP est aujourd'hui le mieux placé pour vous former !

• Formations expertes

"La sécurité des mains : prévention et protection"

"Vêtements de protection à usage professionnel"

Durée : 1 journée

Dates : plusieurs sessions dans l'année (nous consulter)

Lieu : Paris La Défense

Tarif : 550 € HT

• Formation Technique EPI

Durée : 4 jours

Dates : 3 sessions dans l'année (dates nous consulter)

Lieu : Poitiers

Tarif : 2 200 € HT

• Formations "sur-mesure"

Tarif : sur devis

Lieu : couverture nationale

+ d'infos : www.synamap.fr

En bref

Les statistiques AT-MP de l'assurance maladie

Les statistiques 2012 des accidents du travail et des maladies professionnelles ont été rendues publiques par l'Assurance maladie - Risques professionnels.

Les principaux indicateurs sont à la baisse : les accidents du travail avec arrêt diminuent de 4,3% (640 891 cas), les maladies professionnelles, dénombrées désormais par syndromes, de 1, 9% (54 015 cas) et les accidents de trajet de 9,9% (90 092 cas).

Le taux de fréquence en baisse de 3,3% passe de 24,3 à 23,5 accidents par million d'heures travaillées. Le nombre de journées d'incapacité temporaire diminue de 3%. Le nombre de décès se fixe à 558, en légère progression (+ 6 cas) par rapport à 2011.

En 2012, le nombre des accidents avec arrêt recule plus rapidement que les effectifs salariés. Il en résulte une baisse de l'indice de fréquence qui atteint

un niveau historiquement bas de **35 accidents pour 1 000 salariés**.

Ce recul de la fréquence des accidents du travail est observable dans tous les Comités techniques nationaux hormis le CTN H (Activités de Services 1 : Banques, Assurances, Administrations). Avec 40 136 accidents avec incapacité permanente, le nombre des accidents graves baisse de 2,1%, tandis que les décès restent quasiment stables à 558 cas. Les décès liés aux chutes de hauteur reculent de 79 à 52 entre 2011 et 2012.

Quant aux maladies professionnelles, dénombrées par syndromes, elles reculent de 1 042 cas par rapport à 2011. Les secteurs les plus touchés sont les services, les commerces et industries de l'alimentation, la métallurgie et le BTP. Les maladies les plus fréquentes sont les affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.



Bitumes : l'Anses recommande de réduire l'exposition des travailleurs

Le 11 septembre dernier, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié un rapport sur l'utilisation professionnelle de produits bitumineux. Considérant qu'il existe un risque sanitaire au sujet des liants et de leurs émissions, l'agence formule une série de recommandations en matière de prévention du risque chimique.

L'Anses reconnaît l'existence d'un risque sanitaire lié à l'utilisation de liants bitumeux et à leurs émissions. Elle recommande, en conséquence, de

réduire l'exposition des travailleurs à ces substances.

Le rapport note que que *"les expositions professionnelles aux liants bitumeux et à leurs émissions doivent être réduites"*. Une réduction qui "passe prioritairement par des mesures de prévention collective et d'adaptation de l'organisation du travail" et qui doivent viser à *"la réduction et le captage des fumées émises, la réduction d'impact de la chaleur ainsi que de la coexposition aux produits bitumeux et au rayonnement solaire"*.

Publications

INRS : Brochure expliquant la méthode de l'arbre des causes

Analyser les accidents du travail pour proposer des actions de prévention

L'INRS vient de publier une nouvelle brochure intitulée "L'analyse de l'accident de travail. La méthode de l'arbre des causes" (de référence ED 6163). Son objectif est de présenter la méthode INRS de l'arbre des causes qui consiste à rechercher de façon structurée les facteurs ayant contribué à l'accident du travail et d'en comprendre le scénario. Ce qui permet de proposer des actions de prévention pour éviter la survenue d'un autre accident avec des origines similaires.

Ce guide pratique, qui s'adresse à toute personne ayant en charge des questions de santé et sécurité au travail dans l'entreprise, insiste sur les conditions de réussite de son utilisation tout en soulignant sa complémentarité avec l'analyse a priori des risques. Elle est disponible en téléchargement gratuit sur le site : www.inrs.fr.



EU-OSHA : Rapport européen sur le bien-être au travail

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) vient de publier un rapport auquel a participé EUROGIP. Le document analyse les différentes approches et interprétations du bien-être au travail dans 30 pays d'Europe, à partir des réponses à un questionnaire envoyé aux autorités nationales compétentes.

Editeur de Référence :

SYNAMAP

Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc

92038 Paris La Défense cedex

Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97

Email : infos@synamap.fr

Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication : Bernard Cuny

Réalisation : Communication SYNAMAP

Photos publiées : ©Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.



REFERENCE N°52

protection des hommes